

LE PUBLICISTE.

Quartidi 4 Germinal, an VI.

(Samedi 24 Mars 1798).



Grands préparatifs de guerre faits par la Porte Ottomane. — Détails sur la mort du ci-devant roi de Pologne. — Brûlement à Rome des planches et du papier qui servoient à la fabrication des cédulas. — Fêtes célébrées à Mulhausen en l'honneur de sa reunion à la république française. — Détails sur la situation des départemens de Cayenne. — Blocus du port de la Rochelle par plusieurs vaisseaux anglais.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 février.

De mémoire d'homme on n'a point vu ici des préparatifs de guerre aussi formidables que ceux qui ont lieu dans ce moment. Les firmans expédiés à tous les gouvernemens de l'empire, portent que le nombre des combattans que l'on doit réunir sera de 600 mille. Chaque jour nous voyons passer ici des divisions de troupes venant de l'Asie, & qui vont joindre l'armée ottomane sous Andrinople. On a fait passer à Naples de Romanie, une grande quantité d'armes de toute espece, des munitions, de l'artillerie, des échelles & autres machines pour les assauts. On est occupé à mettre dans le meilleur état de défense, toutes les places de la Morée, & principalement celles qui se trouvent sur la mer Adriatique. L'ordre a été donné de construire dans les chantiers de Naples, onze vaisseaux de ligne, ainsi que plusieurs frégates & autres bâtimens de guerre, qui forment une escadre destinée uniquement pour cette mer.

On travaille aussi avec beaucoup d'activité dans le port de Constantinople. Le 6 de ce mois, il a été lancé deux vaisseaux neufs qui ont été construits sous la direction de l'habile ingénieur Lebrun. Cette opération se fit en présence du grand-seigneur & de toute sa cour, ainsi que d'une foule immense de spectateurs. L'astrologue de la Porte donna le signal, suivant l'usage; & l'on égorgea en oblation plusieurs moutons, au bruit d'une musique guerrière & de l'artillerie des vaisseaux & du port.

On ignore encore le véritable motif de si formidables armemens. On a peine à croire que ces préparatifs soient uniquement dirigés contre Passwan-Oglou, qui a cessé d'être redoutable, sur-tout depuis qu'il s'est brouillé avec un de ses plus puissans partisans, qui l'a quitté pour se soumettre à la Porte. L'opinion la plus accréditée est que notre cour veut être prête à tout événement, & en imposer à toute puissance qui pourroit avoir des vues sur ses états.

La peste a presque entièrement cessé ses ravages à Constantinople; mais les incendies sont plus fréquens que jamais.

R U S S I E.

Des frontieres, le 20 février.

Les lettres de Saint-Petersbourg donnent quelques détails sur la mort du ci-devant roi de Pologne.

Il s'étoit plaint depuis plusieurs jours de maux de tête; une médecine prise le 11, l'avoit beaucoup soulagé. Il étoit à sa fenêtre, y observant au thermometre le degré du froid, lorsque tout-à-coup, il se plaignit de violens élancemens dans la tête & d'un grand mal-aise dans tout le corps. Son médecin Becklet & le chapelain Jurewicz étant promptement accourus, le trouverent dans un état de foiblesse extrême. On le mit au lit; on le saigna; on tâcha par l'application des vessicatoires de diminuer la force du mal; mais rien ne produisit l'effet attendu. Il demanda l'absolution au chapelain; & pendant qu'il se confessoit, la voix lui manqua. Cependant, vers minuit, le battement du cœur ayant cessé, on reprit quelque espérance; mais la foiblesse ayant augmenté vers les sept heures, il expira le 12 février à huit heures du matin.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 7 mars.

L'archiduc Charles est arrivé ici hier de Prague.

L'état de l'archiduchesse Elisabeth s'améliore de jour en jour.

On a signifié aux Dominicains de vider, sous huit jours, un couvent qu'ils occupent près des remparts. Il est probablement destiné à une caserne.

Le nouvel ambassadeur de France est universellement aimé; il est extrêmement poli, & il fait sur-tout un excellent accueil aux Belges. Il n'est point marié; il est très-bel homme, à peine âgé de 37 ans. La plupart des officiers & autres personnes de sa suite sont jennes aussi. Ils se font tous remarquer par le costume actuel de France qui est nouveau pour nous, & qu'on trouve ici plein de goût & de propreté. Les personnes attachées à l'ambassadeur ne paroissent jamais ni au-dedans ni au-dehors sans avoir à leur chapeau la cocarde nationale.

NOTE DU RÉDACTEUR. Un article de Vienne, en date du 1^{er} mars, inséré dans notre feuille du 24 ventôse, disoit au contraire que les personnes attachées à la légation française, ne portoient la cocarde que dans l'intérieur de l'hôtel de l'ambassadeur. C'étoit, suivant toutes les apparences, une erreur: elle ne venoit pas de nous, mais de la gazette allemande de Baireith, où nous avions

puisé le premier article, & qui nous fournit encore celui d'aujourd'hui qu'on peut regarder, de la part de cette même feuille, comme une rectification d'une assertion inexacte. On sent que ceux qui, comme nous, s'attachent à faire connoître journellement la situation des différens états de l'Europe, sont obligés souvent de s'en rapporter aux récits des journaux étrangers: qu'il est bien des pays avec lesquels on n'a pas d'autre moyen de correspondance: qu'ainsi nous sommes exposés à être trompés; quelque critique & quelque réserve que nous mettions dans le choix des nouvelles extérieures, sans qu'on doive en rien induire contre nous, & sans qu'il nous soit possible de garantir l'authenticité de tout ce que nous imprimons sur ce qui se passe à de grandes distances. Ce que nous devons à nos lecteurs & à la vérité, c'est de la rétablir, dès que nous apprenons que nous avons été induits en erreur; & nous le faisons toujours avec empressement.

I T A L I E.

De Milan, le 22 ventôse.

Notre directoire a fait notifier au chevalier Busi, ministre du saint-siège, que ses fonctions près la république cisalpine avoient cessé; mais qu'il pouvoit rester sur notre territoire, en se conformant aux lois établies.

On craint de Rome que les planches & autres objets qui servoient à la fabrication du papier-monnaie, ont été brûlés publiquement & jetés dans le Tibre, & que tout le papier préparé, ainsi que les édules retirées de la circulation, ont été livrées aux flammes. On va mettre en vente des biens de la chambre pour six millions d'écus romains, & des biens ecclésiastiques pour la même somme. Les acquéreurs pourront payer quatre-cinquième en cédules & un cinquième en numéraire.

S U I S S E.

Des frontieres de la Suisse, le 28 ventôse.

Toute la petite république de Mulhausen est en fêtes, depuis plusieurs jours, pour célébrer sa réunion à la France. Ces fêtes ont, dit-on, coûté 40 à 50 mille liv.; mais les habitans ont de quoi les payer. L'acte de réunion leur donne en propre les biens & les maisons que la France eût déclaré nationaux; déjà ils les ont vendus, & on assure qu'ils en ont tiré plus de 120 mille liv. Ils sont, outre cela, libérés de toute rente ou redevance à l'ordre de Malte ou autres, en raison de ces biens qu'ils tenoient à ferme; ils sont de plus exempts de toute contribution & réquisition jusqu'à la paix générale.

Tout vérifié, le nombre des Bernois tués ou blessés ne passe pas 2000. Ils n'ont point assassiné leurs officiers, comme on le disoit. On assure que Schawenbourg a fait fusiller quinze pillards. Il est vrai que, dans quelques endroits, les femmes ont combattu dans les rangs; plusieurs ont été blessées. Lucerne & Fribourg n'ont pas souffert; Zurich est soumis. L'assemblée nationale de ce canton ayant été convoquée, Reminger, proscrit par l'ancien gouvernement & rappelé par cette assemblée, a lui-même engagé Mengaud & Schawenbourg à ne point faire marcher de troupes contre sa patrie, & l'a obtenu.

Cent trente piéces de canon arrivent à Buningue, avec une grande quantité de fusils. On désarme à force en Suisse. Ochs a consenti à changer plusieurs articles de son projet de constitution; & elle a été acceptée le 25 de ce mois à Bâle.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 mars.

Quinze personnes ont été arrêtées pour l'affaire d'Arthur O'Connor. On remarque dans ce nombre M. Evans, secrétaire de la société de correspondance de Londres, chez qui cette société tient ses séances, & qui donnoit ordinairement l'hospitalité à Fevey, Binns & Allen, lorsque les intérêts de l'union les appelloient ici. On a trouvé dans sa maison plusieurs lettres de Fevey, datées de l'Islande, écrites à diverses époques, & dont le contenu n'a point été publié. Réponse de M. Evans & sa fille, âgée de six ans et demi, ont été traduites devant les magistrats de Bow-Street (bureau de la police). Madame Evans a refusé de répondre, tant que son mari seroit détenu. Pour l'enfant, on a tâché de l'épouvanter, en lui disant que le bon Dieu ne l'aimeroit plus, si elle ne déclaroit pas tout ce qu'elle savoit. Elle a pleuré, s'est jetée dans les bras de sa maman, & n'a rien compris à ce qu'on lui demandoit.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Sinamario, (Guyane française), 12 frimaire.

« On a reçu ordre de nous transférer dans un des coins de la colonie la plus propre à nous isoler; & l'on ne pouvoit pas mieux choisir que Sinamario. Le village, enfoncé à plus de trente lieues dans les terres, se réduit à un groupe de dix à douze maisons, dont la plus belle est au-dessous de la plus hideuse de nos chaumières. Il est si rapproché des cantons habités par ce qu'on appelle *sauvages*, que nous ne sommes pas deux heures sans recevoir leurs visites. En ce moment, six d'entre eux examinent, avec beaucoup d'attention & même d'admiration, les caractères que je trace sur le papier. Ils sont d'une douceur & d'une obligeance qui feroient croire que l'homme n'est véritablement bon que dans l'état de nature. Tout est ouvert ici; tout est à la discrétion du premier vent, & cependant il n'y a pas d'exemple d'un vol de la part de ces hommes qui manquent de tout ce que nous regardons comme indispensable, qui ont envie de tout ce qui est nouveau pour eux, qui vous le demandent même avec la candeur & la simplicité qu'ils mettent à vous donner ce qu'ils possèdent. Un d'eux vient de me prier de lui donner ma montre, sur-tout ma chaîne, en me promettant tout ce qu'il a. Ma réponse, quoique négative, n'a pas altéré son humeur joviale.

« Ils aiment beaucoup les blancs, mais fort peu les noirs, contre lesquels ils nous serviroient, s'ils se portoit à quelques excès, que leur douceur, au surplus, ne nous permet gueres de craindre. Tout ici se ressent de cet état de simplicité, & c'est un toit de feuilles que voit frapper mes soupirs. C'est dans le travail de mes mains que je vais chercher ma subsistance. Heureusement la nature est si féconde, si prodigue ici, qu'un carré, grand comme un de ceux des Tuileries, peut fournir à la subsistance de plusieurs hommes, en fruits & en légumes. La pêche & la chasse offrent les mêmes ressources, grace cependant à nos voisins, qui tuent le gibier & le poisson à coup de flèches, avec une habileté dont on ne peut pas se faire d'idée. Enfin trois de nous ont encore trouvé dans ce désert, dans cette *sauvagerie*, une jouissance de l'ordre le plus relevé.

« Des femmes, des hommes ont abandonné toutes les aïssances, tous les plaisirs qu'une fortune honnête peut procurer dans le chef-lieu de la colonie, pour s'enfermer

dans notre tombeau. Plusieurs en sont rendus à la municipalité, & se sont fait inscrire pour servir Barthelomi, Pichegru & moi. Rien ne les a dégoûtés; aucunes représentations n'ont pu les détourner.

(*Extrait d'une lettre d'un déporté, citée par un de nos journaux.*)

De Strasbourg, le 29 ventôse.

D'après la nouvelle note des ministres de la république à Rastadt, présentée à la députation d'Empire le 25 de ce mois, ce sont les *secularisations* qui doivent servir au dédommagement des princes *seculiers* qui perdent leurs possessions sur la rive gauche du Rhin. Ils demandent que la députation admette ce principe, pour l'appliquer ensuite aux différens états de l'Empire, suivant les convenances & leur position.

Les dernières lettres de Vienne annoncent que l'empereur est continuellement malade. Il paroît atteint, depuis quelque tems, de la phthisie: ses médecins craignent qu'il n'ait pas six mois à vivre. Après une grande consultation entr'eux, il a été décidé qu'il feroit incessamment un voyage à Pise, pour y respirer un air pur & doux. Pendant son absence, l'archiduc Charles doit être chargé de gérer les affaires par *interim*.

On continue toujours dans les états autrichiens des levées de troupes. On assure qu'un corps rassemblé en Tyrol doit tirer un cordon le long de frontières suisses. On songe, dit-on, à empêcher, par ce moyen, les progrès des opinions républicaines, qui commencent à gagner en Allemagne.

Des députés de l'assemblée populaire de Meilan, canton de Zurich, se sont présentés chez le général Schawenbourg, pour l'inviter à ne pas faire entrer les troupes françaises dans leur canton, vu que les conseils provisoires de Zurich se sont démis de leurs fonctions, & que la ville a consenti aux demandes des citoyens de la campagne. Le général Schawenbourg (qui, depuis le départ du général Brune pour Rome, a pris le commandement en chef de toutes les troupes françaises en Suisse); s'est rendu au vœu exprimé par ces députés. D'autres députés de la Turgovie, du comté de Bade, des bailliages libres & autres pays de la Suisse, ont adressé la même demande au citoyen Mengaud, en déclarant qu'ils étoient prêts à accepter le plan de constitution pour la république helvétique une indivisible. L'assemblée nationale de Bâle a déjà accepté ce plan; on croit que Soleure & les autres cantons dont les gouvernemens ont été réformés, ne tarderont pas à imiter cet exemple.

Le citoyen Schwahn, de cette ville, a été arrêté ces jours-ci par ordre du gouvernement. On prétend que c'est pour avoir pris une part active aux soulèvemens qui ont eu lieu dernièrement sur la rive droite du Rhin. Le citoyen Lisc étoit, dit-on, menacé du même sort; mais il étoit en voyage à Mayence.

De la Rochelle, le 25 ventôse.

Les anglais ont mouillé hier dans nos rades avec quatre vaisseaux, dont un de 74, deux frégates & une corvette. Ils ont enlevé dans le pertuis dix barques qui sortoient de Bordeaux, & destinées pour la Bretagne, chargées de vin & d'eau-de-vie. Quelques gens des équipages qu'ils ont renvoyé dans leurs canots, sont descendu ici: on assure qu'hier soir ils ont encore pris plusieurs barques; il est à craindre qu'ils ne restent là tout l'été.

DE PARIS, le 3 ventôse.

L'acceptation définitive du projet de la nouvelle constitution balave que nous avons annoncée hier, est officiellement confirmée par une lettre du citoyen Taleyrand-Périgord au président du directoire exécutif.

— On dit que la ville de Hambourg vient de se donner au roi de Prusse. Cette nouvelle qui a besoin de confirmation, n'est pas sans quelque vraisemblance, puisque des lettres récentes annonçoient que les troupes de ce prince s'étoient approchées jusqu'à une demi-lieue de la ville. Ce qui est certain, c'est que les magistrats ont pris sur eux de défendre la réunion de Français que Léonard Bourdon avoit formée dans cette ville, & que, suivant les apparences, ils avoient été engagés par le ministre prussien à adopter cette mesure.

— Les lettres de Brest, de Paimpol, de Vaanes & de Lorient, sont toutes remplies des dispositions que l'on fait dans ces ports pour l'expédition projetée contre l'Angleterre. Les levées des hommes de mer y sont dans la plus grande activité; les navires de commerce y sont en armement, & l'on en forme des convois qui arrivent à Brest bien escortés, malgré la vigilance des anglais, dont les escadres sont stationnées tout le long des côtes, depuis Quessant jusqu'à Bayonne.

— Il est faux qu'une escadre de trente voiles, avec dix-sept mille hommes soit sortie de Toulon, ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux.

— Le conseil des anciens de la république cisalpine a refusé d'approuver les traités d'alliance & de commerce que les plénipotentiaires de cette république ont conclus avec la république française.

— La république romaine a choisi pour armoirie *Brutus sortant de son tombeau*.

Le général français a défendu l'introduction des marchandises anglaises dans les états ci-devant ecclésiastiques; les biens de plusieurs personnes attachées au gouvernement papal, entr'autres de la maison Albani, ont été confisqués.

— On s'occupe à former une bibliothèque dans le palais national du directoire exécutif. Le citoyen Palissot en a été nommé conservateur.

— Le directoire vient de publier une proclamation adressée aux électeurs; elle est dans un très-bon esprit, & pleine de sages conseils. (Nous la donnerons demain en entier).

— On mande de Genève que le 28 ventôse, le conseil administratif s'est assemblé extraordinairement & a rédigé un projet de loi qui sera sans peu présenté au conseil souverain, à l'effet d'autoriser la nomination d'une commission chargée de traiter de la réunion de Genève à la république française.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PISON DU GALAND.

Séance du 3 germinal.

Gauthier (du Calvados) obtient la parole pour une motion. Nous devons toute notre attention, dit-il, aux soins qu'exige l'éducation de la génération naissante; il faut qu'elle grandisse pour la patrie, pour la liberté. Apprenons à nos enfans à être heureux plutôt que savans; bons, plutôt que grands; industrieux & amis du travail, plutôt que brillans dans leur oisiveté; tempérans & modérés, plutôt que passionnés & dissipateurs,

La morale publique doit être pour la génération , l'objet constant de nos travaux. La corruption, cependant, fait des progrès rapides, désespérans ; il est tems de lui opposer un frein salutaire, & ce frein ne peut se trouver que dans les institutions républicaines. Occupons nous en sans relâche. Je demande que le projet de Jean Debry soit mis à la discussion dans le courant de cette décade. Cet avis est adopté.

Fabre (de l'Aude) fait adopter le premier des projets présentés pour réprimer la violation de la loi rendue sur la loterie nationale. Voici la base de ce projet.

Tout citoyen receveur pour une loterie étrangère ou payant des lots d'après le tirage de la loterie nationale, sera puni d'une amende de six mille livres, & de trois mois d'emprisonnement. La peine sera double si l'individu en contravention avec la loi est receveur de la loterie nationale.

Elles seront toutes deux doublées en cas de récidive.

Le second projet étoit relatif aux peines à infliger aux individus qui falsifieroient des billets de la loterie nationale, ou qui en présenteroient de faux aux bureaux de paiement. La question a paru délicate ; Chollet, Garan-Coulon & Riou l'ont discutée, & le débat a été terminé par un renvoi du projet à la commission.

Un secrétaire lit une adresse des citoyens formant la majorité des votans de la 2^e. section du 1^{er}. arrondissement du canton de Paris. Le bureau de cette assemblée primaire fut formé à la majorité absolue dans les journées du 1^{er}. & du 2^e germinal. Mais aujourd'hui, 3, le président & le secrétaire, suivis de beaucoup de citoyens, s'étant présentés à l'assemblée, ont trouvé le bureau occupé par des individus se disant président & secrétaire d'âge provisoires. Ils ont dressé procès-verbal de cette violation de la loi, l'ont revêtue de leurs signatures, & l'envoient au corps législatif...

Une foule de voix s'élevèrent. Il n'y a rien à décider là-dessus. Les autorités compétentes existent.

Le conseil passa à l'ordre du jour.

La discussion s'établit sur le projet relatif au code hypothécaire. Crassous présente, pour faciliter la discussion du projet, la série des questions suivantes :

1^o. Il y aura un régime hypothécaire uniforme pour toute la république.

2^o. Ce régime aura pour base la publicité des hypothèques.

3^o. La publicité s'effectuera par l'inscription des créances dans des registres destinés à cet usage.

4^o. La quotité de la créance sera déclarée lors de l'inscription, sauf les exceptions pour les créances indéterminées de leur nature.

5^o. L'hypothèque ne prendra à l'avenir rang de date, que par l'inscription de la créance.

6^o. L'inscription sera requise en vertu d'une créance certaine.

7^o. L'hypothèque spéciale est préférable à l'hypothèque générale.

La discussion s'établit sur cette série de questions. Un membre vota pour son adoption.

Le projet étant soumis aux trois lectures constitutionnelles, le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à l'ajour-

nement, & adopte les principes proposés par le rapporteur. Crassous donne ensuite lecture du projet général qui est la conséquence & sort de développement aux principes déclarés par le conseil.

Un grand nombre d'articles de ce projet sont décrétés.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen MOLEVAUT.

Séance du 3^e germinal.

Sur le rapport de Pilastre, le conseil approuve une résolution du 15 frimaire, qui réunit à la commune d'Uzès le territoire de Saint-Firmin.

Après avoir entendu Boussion, le conseil approuve une résolution d'hier, qui crée un tribunal de police correctionnelle à Lesparre, département de la Gironde.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative à la contrainte par corps.

Harmand (de la Meuse) combat la résolution, parce qu'elle civilise la banqueroute frauduleuse ; il fait sentir quelle inégalité il y auroit dans les peines, si un malheureux que la faim assiége étoit condamné à six années de fers pour avoir volé une gerbe de bled, tandis que le banquierotier qui auroit profité de la confiance publique pour voler des sommes considérables, en seroit quitte pour cinq années d'extension, auxquelles il auroit même l'espérance d'échapper, parce qu'il arriveroit souvent que ses créanciers ne voudroient pas ajouter aux pertes qu'il leur auroit fait éprouver, les frais nécessaires pour le faire mettre en prison & pour l'y nourrir.

La discussion est ajournée.

Bourse du 3^e germinal.

Amsterdam... 57 ³ / ₄ , 58 ³ / ₄ à 7.	Montpellier..... ¹ / ₂ b. 15 j.
Idem..... 54 ³ / ₄ à 7, 55 ³ / ₄ à 7.	Tiersconsol..... 18 l. 7 s. ¹ / ₂ .
Hamb..... 193, 191.	Bon 2/3..... 1 l. 18 s.
Madrid..... 12 l. 18 s. 9 d.	Bon 3/4..... 1 l. 17 s.
Mad. effect..... 16 l.	Bon ¹ / ₂ 49 l. 10 s. per.
Cadix..... 12 l. 18 s. 9 d.	Or fin..... 106 l. 10 s.
Cad. effect..... 16 l.	Lingot d'arg..... 51 l. 15 s.
Gènes..... 96 ¹ / ₄ , 94 ¹ / ₂ .	Portugaise..... 96 l.
Livourne. 104 à 103 ¹ / ₂ , 102 ¹ / ₂ .	Piastre... 5 l. 7 s. 9 d. à 8 s.
Geneve..... 1 ¹ / ₂ arg. cour.	Quadruple..... 81 l. 5 s.
Bâle..... 1 b., ¹ / ₂ per.	Ducat d'Hol... 11 l. 12 s. ¹ / ₂ .
Lyon..... ¹ / ₂ ben. 15 j.	Guinée..... 26 l.
Marseille..... 1 b. à 15 j.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.
Bordeaux..... pair 20 j.	

Esprit ⁵/₈, 500 à 505 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 5 s. — Café Martin., 2 l. 14 s., 16 s. — Café St-Domingue, 2 l. 12 s., 13 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Savon de Marseille, 30 s. — Coton du Levant, 2 liv., 2 liv. 10 s. — Coton des isles, 2 liv. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

NOUVEAU VOYAGE EN SUISSE, contenant une peinture de ce pays de ses mœurs & de ses gouvernemens actuels ; avec quelques traits de comparaison entre les usages de la Suisse & ceux de Paris moderne, par Hélène-Maria Williams ; traduit de l'anglais, par J. B. Say ; 2 vol. in 8^o. imprimés sur caractère cicero Baskeville & sur papier hn. Prix, 6 liv. & 7 liv. franc de port. A Paris, chez Ch. Pougeus, libraire, rue St-Thomas-du-Louvre, n^o. 246.

A FRANÇOIS.